



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/79
16 novembre 2023



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15 – 19 décembre 2023
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : OMAN

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)

ONUDI et PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Oman

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de l'élimination des HCFC (phase III)	ONUDI (principale) et PNUE	88 ^e	Élimination à 100 % d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2022	12,83 tonnes PAO
--	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2022	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					12,83				12,83
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés									

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	31,5	Point de départ des réductions globales durables :	32,57
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	32,57	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2023	2024	2025	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,7	0,00	0,00	1,7
	Financement (\$ US)	125 291	0	0	125 291
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,7	0,00	0,00	1,7
	Financement (\$ US)	130 612	0	0	130 612

(VI) DONNÉES DU PROJET			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			20,46	20,46	20,46	20,46	10,23	10,23	10,23	10,23	10,23	0	s. o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			16,12	16,12	16,12	16,12	10,23	10,23	10,23	10,23	10,23	0	s. o.
Fonds approuvés en principe (\$ US)	ONUDI	Coûts du projet	340 344	0	117 094	0	141 094	0	107 094	0	0	74 846	780 472
		Coûts d'appui	23 824	0	8 197	0	9 877	0	7 496	0	0	5 239	54 633
	PNUE	Coûts du projet	182 864	0	116 000	0	116 000	0	122 000	0	0	89 500	626 364
		Coûts d'appui	23 034	0	14 612	0	14 612	0	15 368	0	0	11 274	78 900
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		523 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	523 208
	Coûts d'appui		46 858	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 858
Total des fonds recommandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet				233 094								233 094
	Coûts d'appui				22 809								

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement d'Oman, l'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 233 049 \$ US, soit 117 094 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 8 197 \$ US pour l'ONUDI, et de 116 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 14 612 \$ US pour le PNUE.² La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour 2020 à 2022, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2024 à 2025.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement d'Oman a communiqué une consommation de 12,83 tonnes PAO de HCFC en 2022, ce qui est 59 pour cent inférieur à la valeur de référence pour la conformité.

Tableau 1. Consommation de HCFC à Oman (2018-2022, données de l'Article 7)

HCFC	2018	2019	2020	2021	2022	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	348,60	325,23	290,16	269,93	233,26	537,57
HCFC-123		0,73	0,00	0,00	0,00	
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,15
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,05
Total des HCFC (tm)	348,60	325,96	290,16	269,93	233,26	559,77
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00**
Tonnes PAO						
HCFC-22	19,17	17,89	15,96	14,85	12,83	29,57
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,12
HCFC-123		0,01	0,00	0,00	0,00	
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,78
Total des HCFC (en tonnes PAO)	19,17	17,90	15,96	14,85	12,83	31,47
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10**

* Données relatives au programme du pays

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009

3. La réduction dans la consommation des HCFC est attribuée à la mise en œuvre stricte du système d'octroi de permis électroniques et de quotas appuyée par les activités mises en œuvre par le PGEH. L'usage du HCFC-22 et du HCFC-141b pour produire de la mousse de polystyrène extrudé (PSX) et le HCFC-141b dans le secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane (PU) a été entièrement éliminé et les importations de HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé n'ont pas été autorisées au pays depuis 2017. La consommation de HCFC-22 a également été réduite grâce à la formation des techniciens en réfrigération et aux activités d'assistance technique dans le secteur de l'entretien. Les unités de climatisation fonctionnant au HCFC-22 sont remplacées par des unités s'appuyant sur le R-410A en raison de leur prix et de leur meilleure efficacité énergétique.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement d'Oman a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2022, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

² Conformément à la lettre du 22 juillet 2023 adressée à l'ONUDI par l'Autorité de l'environnement d'Oman.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement mettait actuellement en place un système d'octroi de permis et de quotas d'importation et d'exportation des HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2020 à 2022 était exacte. La vérification a conclu qu'Oman dispose de règlements efficaces pour l'exploitation de son système d'octroi de permis et de quotas et que les activités de la phase III du PGEH ont été mises en œuvre avec succès.

Situation de la mise en œuvre de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase II du PGEH a été achevée le 31 décembre 2021, conformément à l'Accord du pays avec le Comité exécutif et le rapport d'achèvement de projet a été présenté le 30 mars 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) a été remise sur pied au sein de l'Autorité de l'environnement en tant qu'unité spécialisée pour mettre en œuvre les obligations aux termes de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal après la restructuration du gouvernement au début de 2023 transférant les affaires climatiques et les responsabilités relatives au Protocole de Montréal à l'Autorité. L'Autorité de l'environnement est l'autorité responsable d'examiner et d'autoriser les permis et les quotas pour les importations et les exportations de HCFC. Le Comité national de l'ozone (CNO) a été mis sur pied par une décision administrative (546/2022) afin d'appuyer la mise en œuvre de l'obligation juridique et technique aux termes du Protocole de Montréal.

8. Le système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation des HCFC est en place depuis 2001 et est mis en œuvre depuis 2016 par le biais du système de permis électroniques (BAYAN). Le pays a interdit l'importation de HCFC-142b et de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés depuis le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2017, respectivement. Le gouvernement a également émis un décret en novembre 2019 interdisant le dégazage de frigorigènes dans l'atmosphère pendant l'entretien, l'installation, l'exploitation et le démantèlement des appareils de réfrigération et de climatisation; établissant la récupération et le recyclage obligatoires des frigorigènes ainsi que la production de rapports trimestriels sur les frigorigènes récupérés et réutilisés et sur les stocks de frigorigènes inutilisables; la détection obligatoire de fuites pour toutes les substances réglementées dans les systèmes de réfrigération et de climatisation dont la charge est supérieure à 3 kg; et exigeant un permis pour toutes les entités (c.-à-d. importateurs, distributeurs, détaillants et ateliers d'entretien) manipulant des SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

9. L'interdiction sur l'usage et l'importation de frigorigènes dans des bonbonnes jetables, qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020, n'a pas encore été mise en œuvre en raison des défis associés à la viabilité de l'interdiction et à la capacité institutionnelle de soutien pour cette mise en œuvre; il est prévu qu'elle soit examinée dans le cadre de la phase III. Le pays met en œuvre les activités de facilitation pour la réduction des HFC qui devraient conduire à la ratification de l'Amendement de Kigali.

10. Pendant la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du PGEH, le système d'octroi de permis électroniques a été mis à jour pour inclure les nouveaux codes douaniers et générer des rapports dans différents formats; des réunions ont eu lieu avec les établissements gouvernementaux concernés pour discuter de la ratification à l'Amendement de Kigali, du système d'octroi de permis pour les techniciens en réfrigération et climatisation et de l'ébauche de mise à jour sur les normes de sécurité et les spécifications relatives aux hydrocarbures (HC). Une entente a été conclue avec le ministère du Travail pour lier la délivrance de la carte d'exercice pour les techniciens en réfrigération et climatisation à une certification de

compétence professionnelle. La formation prévue pour les agents des douanes et d'application de la loi a été reportée en raison du retour de l'UNO au sein de l'Autorité de l'environnement et les six identifiants de frigorigènes pour les agents des douanes et les inspecteurs environnementaux ont été acquis en mars 2023. L'UNO a tenu compte du genre dans toutes les politiques, les activités et tous les principes.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

11. Pendant la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du PGEH, deux réunions ont eu lieu avec des représentants de la plus grande société en réfrigération et climatisation pour discuter de la manière de contribuer à l'élimination des HCFC et d'assurer la conformité. Un atelier a eu lieu pour 50 utilisateurs finaux et autres parties prenantes nationales afin de promouvoir les bonnes pratiques en vue de minimiser les fuites et de les sensibiliser sur les technologies de remplacement en réfrigération et climatisation ainsi que sur l'élaboration de normes nationales. L'UNO a amorcé des travaux pour identifier deux installations de recyclage, de récupération et de régénération (RRR) qui, une fois trouvées, recevront de l'équipement; les lignes directrices que les centres utiliseront en matière de RRR pour les frigorigènes sont en cours d'élaboration, ce qui devrait être achevé pendant le dernier trimestre de 2023.

12. Un accord a été conclu avec l'Association omanaise des services pétroliers (OPAL) pour réaliser les activités prévues dans le secteur de l'entretien, y compris la formation et la certification des techniciens en réfrigération et climatisation. L'OPAL, avec l'assistance du PNUE et en étroite coordination avec l'UNO, la Corporation de la formation technique et professionnelle (TVTC) ainsi que l'industrie de la réfrigération et de la climatisation, a commencé la mise à jour du programme d'études et a mis au point le programme de formation pour appuyer le régime de certification. Un certain nombre de réunions de coordination ont eu lieu pour discuter des étapes pour la mise en œuvre du système de certification. Des travaux ont été amorcés pour élaborer les lignes directrices pour l'usage et l'installation d'appareils fonctionnant aux HC qui répondent précisément aux conditions de température ambiante élevée d'Oman.

13. Cinq nouveaux établissements de formation pour appuyer le programme de formation des techniciens ont été identifiés et ont reçu de l'équipement; la formation par l'entremise de ces établissements devrait commencer en décembre 2023. Le programme de certification pour les techniciens a été amorcé par la formation de techniciens qualifiés grâce aux collèges de formation professionnelle; 700 techniciens devraient être certifiés dans le cadre de la phase III.

14. Un atelier de sensibilisation a eu lieu, pour les parties prenantes clés, axé sur les technologies émergentes pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation; les considérations relatives à l'intégration des politiques d'égalité hommes femmes et d'autres renseignements généraux relatifs au Protocole de Montréal et à l'Amendement de Kigali; d'autres activités comprenaient la distribution de brochures, la publication des activités de l'UNO dans un journal local; des conférences éducatives, des publications sur les réseaux sociaux, des entrevues à la radio, des visites sur le terrain aux ateliers de réfrigération et de climatisation; et la célébration de la Journée internationale pour la préservation de la couche d'ozone. Un atelier ciblé a également eu lieu pour 55 utilisateurs finaux dans les secteurs des pêches et de la climatisation, sur la minimisation des fuites.

Mise en œuvre et suivi du projet

15. Les activités de la PMU ont été appuyées par le recrutement d'un coordonnateur national de projets. Sur les 28 094 \$ US affectés à la PMU, 26 694 \$ US ont été décaissés pour les opérations et le personnel.

État du décaissement des fonds

16. En septembre 2023, sur les 523 208 \$ US approuvés à ce jour (340 344 \$ US pour l'ONUDI et 182 864 \$ US pour le PNUE), 228 120 \$ US (44 pour cent) ont été décaissés (158 120 \$ US pour l'ONUDI et 70 000 \$ US pour le PNUE). Le solde de 295 088 \$ US sera décaissé en 2023 et 2024.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

17. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2024 et décembre 2025 :

- (a) *Renforcement de la capacité institutionnelle, des règlements et de la sensibilisation* : des réunions régulières du CNO pour superviser la mise à jour continue des règlements sur les SAO, des normes nationales sur l'usage des frigorigènes de remplacement et des ateliers de consultation pour le régime de certification; trois ateliers de formation pour 60 agents des douanes et d'application de la loi (un sur les mises à jour du système de permis électroniques et deux pour continuer à renforcer la capacité); un atelier de sensibilisation pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation sur les substituts aux HCFC viables à long terme et les exigences aux termes des règlements sur les SAO applicables; et une étude sur l'efficacité énergétique et les avantages économiques de l'initiative sur les fuites minimales (PNUE) (30 000 \$ US et 13 000 \$ US de la tranche précédente); une campagne de sensibilisation pour promouvoir le réseau de RRR auprès des parties prenantes clés et des utilisateurs finaux; la livraison d'identifiants de frigorigènes pour les douanes et les inspecteurs de l'environnement (ONUDI) (6 000 \$ US).
- (b) *Assistance aux techniciens d'entretien et aux utilisateurs finaux pour les fuites minimales* : mettre au point les mises à jour au programme d'études pour les établissements de formation professionnelle; former 200 techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien; mettre en œuvre le programme de certification et la formation initiale ainsi que la certification de 315 techniciens (PNUE) (86 000 \$ US et 93 500 \$ US de la tranche précédente); mettre au point les normes de sécurité et les spécifications relatives aux HC; achever la formation sur l'usage de l'équipement fourni pour les cinq centres de formation; acquérir des appareils de détection de fuites pour les techniciens certifiés; organiser un atelier sur les technologies émergentes pour 50 utilisateurs finaux en faisant la promotion des fuites minimales (ONUDI) (59 000 \$ US et 98 824 \$ US de la tranche précédente).
- (c) *Réseau de récupération, de recyclage et de régénération* : renforcer la capacité de RRR par l'approvisionnement en équipement³ à un centre de récupération (ONUDI) (82 000 \$ US de la tranche précédente).
- (d) *Intégration des politiques d'égalité homme femme* : continuer à promouvoir et à surveiller les politiques sur l'égalité homme femme et à produire des rapports sur les indicateurs qui y sont associés (PNUE) (6 364 \$ US de la tranche précédente).
- (e) *Unité de suivi de projet* (ONUDI) (52 094 \$ US et 1 400 \$ US de la tranche précédente) : opération de l'unité de gestion de projet, du suivi et de la vérification de la consommation de HCFC; comprenant 49 494 \$ US pour les experts nationaux et internationaux et 4 000 \$ US pour les déplacements.

³ Comprendant une unité de régénération, des identifiants de frigorigènes, des bonbonnes de récupération, des manomètres de collecteurs et des tuyaux, ainsi que des trousse de brasage.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

18. Le gouvernement d'Oman a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2023 à hauteur de 12,54 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal et à la consommation maximale autorisée pour l'année.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

19. L'ONUDI a expliqué que la formation des douanes prévue pour la période avait été reportée en raison de problèmes relatifs à la livraison tardive de l'équipement (p. ex. identifiants de frigorigènes, etc.) et en raison du transfert de l'UNO à nouveau au sein de l'Autorité de l'environnement. Les mêmes raisons ont été indiquées pour le retard dans les formations prévues pour les techniciens d'entretien. En réponse à une requête sur l'impact de ce transfert sur la mise en œuvre des activités pour le PGEH, l'ONUDI a expliqué que les défis initiaux relatifs à ce transfert ont maintenant été résolus et que le gouvernement est engagé à s'assurer que les activités seront mises en œuvre sans autres interruptions.

20. En fournissant davantage de renseignements sur les activités relatives à la promotion du réseau de RRR, l'ONUDI a dit que plusieurs réunions avaient eu lieu avec les principaux importateurs de frigorigènes et l'industrie de la réfrigération et de la climatisation pour discuter de tous les aspects relatifs à la mise sur pied et à l'exploitation du réseau de RRR, y compris des visites sur le terrain aux potentielles entreprises d'accueil pour les centres prévus. L'ONUDI a aussi déclaré qu'au moment de la présentation, quatre entreprises d'accueil potentielles avaient été repérées par l'expert national et que l'une d'elles recevra de l'équipement dans le cadre de la phase III.

21. En ce qui concerne l'élaboration des spécifications nationales et des codes pour les exigences en matière d'étiquetage pour l'équipement et les installations fonctionnant avec des frigorigènes de HC et d'ammoniac, l'ONUDI a expliqué que cette activité était en cours, que des réunions de consultation avaient eu lieu avec les parties prenantes concernées. Le résultat principal sera d'avoir des lignes directrices pour les utilisateurs finaux sur l'usage des HC, en particulier du point de vue de la sécurité, puisqu'il n'existe actuellement aucune ligne directrice de ce genre au pays.

Mise en œuvre de la politique sur l'égalité des sexes

22. Conformément aux décisions 84/92(d) et 90/48(c), des contributions ont été sollicitées sur la manière d'intégrer des indicateurs sexospécifiques dans la planification et la mise en œuvre du PGEH; les données ventilées par sexe ont été recueillies et le projet encourage une participation égalitaire des sexes aux activités liées au PGEH; les activités de formation comprendront une section sur les politiques en matière d'égalité hommes femmes. L'ONUDI a indiqué qu'au lieu d'un atelier séparé, comme prévu pour la première tranche, une présentation sur les considérations relatives à l'intégration des politiques d'égalité hommes femmes a eu lieu lors d'un atelier de sensibilisation sur les technologies de remplacement tenu en octobre 2022; cela comprenait une discussion sur les mécanismes pour outiller les femmes sur le marché du travail, principalement dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération, ainsi que les problèmes auxquels les femmes peuvent faire face dans ce secteur et les mesures qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre du PGEH. Des consultations avec l'expert sur l'égalité des sexes et les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet continueront de cerner des indicateurs précis pour mesurer la réussite de ces interventions.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

23. Oman a continué à élaborer et à renforcer son cadre juridique pour créer un environnement de facilitation pour l'élimination durable, y compris le système d'octroi de permis électroniques; une interdiction sur les importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés et le HCFC-142b; une interdiction sur le dégazage des frigorigènes dans l'atmosphère; la récupération et le recyclage obligatoires des frigorigènes, ainsi que la production de rapports sur ces activités; la détection obligatoire des fuites pour toutes les substances réglementées dans les systèmes de réfrigération et de climatisation avec une charge supérieure à 3 kg ainsi que l'enregistrement des fuites et des réparations; et l'exigence de posséder un permis pour toutes les entités manipulant des SAO. La formation des techniciens et la mise en œuvre prévue du régime de certification, ainsi que le renforcement du réseau de régénération, amélioreront davantage la durabilité de l'élimination. En évaluant les risques pendant la mise en œuvre, l'ONUDI a indiqué que les retards causés par la livraison de l'équipement affectaient certaines activités du projet, et a insisté sur le fait que, comme convenu avec le gouvernement, les spécifications sur l'équipement seront faites à l'avance afin de réduire les retards dans l'approvisionnement et de faciliter une mise en œuvre opportune et efficace des activités pendant la deuxième tranche.

Conclusion

24. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en application un système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation des HCFC et que la consommation pour 2022 est 59 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC pour la conformité et 20 pour cent inférieure à la cible de contrôle stipulée dans l'Accord avec le Comité exécutif. Le taux de décaissement de la première tranche de la phase III est de 44 pour cent. Bien qu'il y ait eu quelques retards dans la mise en œuvre, en partie en raison du déménagement de l'UNO de nouveau vers l'Autorité de l'environnement, le PGEH progresse et la mise en œuvre des activités prévues pour la deuxième tranche garantira que le pays atteigne ses cibles aux termes du Protocole de Montréal et de son Accord avec le Comité exécutif.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'Oman, et recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase III du PGEH, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2024 à 2025 pour Oman, au taux de financement présenté dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	117 094	8 197	ONUDI
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	116 000	14 612	PNUE